

## Conseil municipal du 6 janvier 2015

Le mardi six janvier deux mille quinze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée.

La séance est ouverte à 20h00.

Mme Christine LAGARDE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 8 décembre fait l'objet de trois remarques :

- paragraphe petite enfance, remplacer "trois structures" par "deux structures",
- correction orthographique paragraphe SIVOS : "a subi" au lieu de "à subit",
- ajouter paragraphe gendarmerie à la fin "au niveau national".

### **Ouverture anticipée de crédits d'investissement aux budgets primitifs 2015 : budget général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade.**

Le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement de la fin de l'année 2014 et dans l'attente du vote des budgets primitifs 2015 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que ces ouvertures anticipées de crédits sont réglementairement prévues dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement aux BP 2015 aux articles budgétaires correspondants.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur les budgets primitifs 2015 (budget Général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade) avant leurs votes dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

### **BP commune 2014 : travaux en régie (605), écriture d'ordre**

Le Maire expose que les écritures passées au compte 605 (travaux en régie) ne sont pas des comptes d'affectation définitifs. Afin que cette dépense soit éligible au FCTVA il convient d'affecter ces dépenses à un compte 21 ou 23.

Il précise que ces mouvements d'écritures sont d'ordre budgétaire.

En 2014 les travaux en régie concernent les travaux de bardage de l'alambic communal pour une somme de 5 893.36 €.

Le Maire propose les mouvements d'ordre budgétaire suivants:

- Ouverture de crédits à l'article 21318/040 pour 5 893.36 €
- Chap. 021 : - 5 893.36 €
- Chap. 023 : +5 893.36 €
- Ouverture de Recettes de fonctionnement au 722/042 pour 5 893.36 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

### **Station de pompage des eaux usées et bassin d'orage**

Le Maire informe le conseil municipal des dysfonctionnements de la station de pompage du Maroc liés à une panne d'un des compresseurs. Cette panne a eu pour conséquences le déversement dans le Doubs d'eaux non dépolluées et l'intervention de l'ONEMA.

Le Maire explique que le SIAG est responsable du bon fonctionnement de cette station et que ce dernier a délégué cette mission à la Ville de Besançon.

Monsieur DEMESMAY, Adjoint, assurera le suivi de ce dossier afin que ces incidents ne se reproduisent plus et afin de déterminer les responsabilités de chacun.

### **Points sur les projets**

Il est surtout discuté du repas des anciens du 11 janvier : la préparation suit son cours, tout sera prêt pour un moment festif et convivial.

### **Questions diverses.**

Madame MONNIN Florence, conseillère municipale, informe l'assemblée de l'accident dont elle a été victime samedi 3 janvier sur la route entre Thoraise et les Papeteries. Un énorme bloc de roche s'est détaché de la falaise et a percuté son véhicule.

Le Maire appuiera la demande de son homologue de Thoraise de sécurisation de cette portion de route auprès des services de la DIREST (direction des transports) : les chutes de pierres et rochers sont trop fréquentes et le pire a été pour l'instant évité.

Pour terminer, le Maire dresse un rapport moral de l'année écoulée et félicite l'équipe de son implication. Les gros projets vont débiter et malgré un contexte financier de plus en plus délicat pour les collectivités l'avenir peut être envisagé avec sérénité.

**La séance est levée à 21 heures 15.**